



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 FEVRIER 2008

* * *
*

Le vingt neuf février deux mille huit, à dix huit heures, le Conseil Municipal de Riom s'est réuni en Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de *Monsieur ZICOLA*, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 22 février 2008 conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

- 1 – Riom Communauté : compte rendu d'activités (18)
- 2 – Budget Principal : décision modificative n° 1
- 3 – Demande de remise gracieuse de pénalités de retard pour paiement de la taxe locale d'équipement
- 4 – Legs Me MOREL : vente de propriétés bâties / Riom - Châtel-Guyon
- 5 – AFU de Ronchalon : déclassement de deux chemins du domaine public communal
- 6 – EPF-SMAF : adhésion de commune
- 7 – Boulevard de la Liberté : marché de travaux pour la réfection de trottoir et réseaux
- 8 – Ecole d'Arts Plastiques : avenant n°1 au marché d'électricité
- 9 – Multi-accueil au centre Joseph Gaidier : travaux complémentaires
- 10 – Bâtiments du secteur enfance-jeunesse : demandes de subventions pour travaux et équipements
- 11 – Partenariat avec la Société « La Rimoise » : avenant n°3 à la convention de 1957
- 12 – Programme d'éclairage public 2008
- 13 – Barème du Quotient Familial 2008/2009
- 14 – Fonds d'Initiatives Sociales
- 15 – Restauration des documents d'archives : demande de subvention
- 16 – Fonds d'Initiatives Culturelles : « Fleur de Peau »
- 17 – Fonds d'Initiatives Culturelles : Association Rimoise pour la Jeunesse (A.R.J.)
- 18 – Fonds d'Initiatives Culturelles : « Amitiés Auvergne Chine »
- 19 – Fonds d'Initiatives Jumelage
- 20 – Centre de loisirs d'été de Loubeyrat des 6 à 11 ans : acceptation du Chèque Emploi Service Universel (CESU) comme moyen de paiement

QUESTIONS DIVERSES

< <> <> <> <> <> <> <> >

ETAIENT PRESENTS : M. ZICOLA, Maire

MM. BARDY, DEAT, Mme DEGOUTE, MM. GIDEL, GIROUX, GODET, GRENET, MMES JUHEL, LAFAY, LASSALLE, MM. LAURENT, LOIACONO, MMES LOPES, MIGNOT, MONTFORT, PACE, M. PELLIZZARO, MMES PERROTIN, RIBES-GENDRE, MM. ROUGANNE, SOULIER.

ETAIENT ABSENTS OU REPRESENTES :

Mme Brigitte BOSCIA, Conseillère Municipale Déléguée, a donné pouvoir à A. MIGNOT
Mme Jacqueline FERRARI, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à G. GODET
Mr Christian GRANGEON, Adjoint, a donné pouvoir à L. LAURENT
Mr Jean-Claude JACOB, Adjoint, a donné pouvoir à J. PELLIZZARO
Mr Michel LAURENÇON, Conseiller Municipal, absent
Mr Claude LEROY, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à D. GRENET
Mme Agnès MOLLON, Conseillère Municipale, absente
Mme Annie NAVARON, Conseillère Municipale, absente excusée
Mme Evelyne PALUMBO JULIEN, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à G. SOULIER
Mme Claudine RICHTIN, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à J.C. ZICOLA
Mme Nadine ROCHE, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à R. LASSALLE

< <> <> <> <> <> <> <> >

Madame Nelly PACE ayant été désigné secrétaire de séance, le Maire a soumis à l'approbation du Conseil Municipal le Procès Verbal de la séance du 18 janvier 2008. L'ordre du jour a ensuite été abordé avec l'adjonction d'une question n° 3bis : « **Demande de remise gracieuse de pénalités de retard pour paiement de la taxe locale d'équipement** ».

1 – RIOM COMMUNAUTE : COMPTE-RENDU D'ACTIVITES (18)

Rapporteur : *Monsieur le Maire*

➡ Le Conseil Municipal a pris acte du 18^{ème} compte-rendu d'activités de Riom Communauté qui retrace les délibérations des Conseils Communautaires des 20 septembre, 18 octobre, 15 novembre, 13 décembre 2007.

2 – BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Gilles GIROUX

Le 18 janvier dernier le budget primitif de la Ville a été adopté ; certains événements se sont précisés depuis et nécessitent l'ouverture de crédits sans que l'on puisse attendre le vote du budget supplémentaire notamment pour tenir compte des problèmes de chauffage au gymnase La Riomoise.

C'est aussi l'occasion de tenir compte des résultats de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 20 février dernier.

Enfin il s'agit d'ouvrir les crédits nécessaires à la décontamination de documents contemporains stockés aux archives et à la réalisation de travaux pour abaisser le taux d'hygrométrie.

Ces ouvertures de crédit, en fonctionnement comme en investissement, sont possibles par prélèvement sur l'enveloppe « dépenses imprévues ».

👉 **A l'unanimité, le Conseil Municipal a donné son accord aux modifications budgétaires proposées.**

3 – DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE PENALITES DE RETARD POUR PAIEMENT DE LA TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT

Rapporteur : Gilles GIROUX

L'article L.251 A du Livre des procédures fiscales donne compétence aux collectivités territoriales pour remettre à titre gracieux des pénalités de retard consécutives au paiement tardif de la taxe locale d'équipement par des particuliers. En conséquence, il est proposé d'accorder une remise de pénalités de 95,46 € à un redevable riomois.

👉 **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé.**

3 bis – DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE PENALITES DE RETARD POUR PAIEMENT DE LA TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT

Rapporteur : Gilles GIROUX

L'article L.251 A du Livre des procédures fiscales donne compétence aux collectivités territoriales pour remettre à titre gracieux des pénalités de retard consécutives au paiement tardif de la taxe locale d'équipement par des particuliers. En conséquence, il est proposé d'accorder une remise de pénalités de 171,68 € à un redevable riomois.

👉 **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé.**

4 – LEGS ME MOREL : VENTE DE PROPRIETES BATIES / RIOM - CHATEL-GUYON

Rapporteur : Alain BARDY

Le principe d'une vente par le biais d'agences immobilières des maisons léguées par Maître Morel a été retenu.

Quatre agences de Riom ont été contactées : l'agence GPS Immobilier, Lamy Gestrim, Riom Immobilier, Servajeau Immobilier chargées de la vente des maisons de Riom et de Châtel-Guyon, l'agence MOMBAZET s'est vu confier la vente de la maison de Châtel-Guyon.

La Ville a retenu le prix le plus élevé proposé par ces agences :

- 225 000 € pour le 10, rue Chaluset à Châtel-Guyon, (prix plancher : 225 000 €),
- 100 000 € pour le 5, rue Croisier à Riom, (prix plancher : 56 000 €),
- 360 000 € pour le 6, rue Croisier à Riom (prix plancher : 325 000 €).

👉 **L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer les mandats de vente donnés aux agences immobilières GPS Immobilier, Lamy-Gestrim, Riom Immobilier, Servajeau Immobilier, Mombazet.**

Intervention de MM. ROUGANNE, ZICOLA, GRENET.

5– AFU DE RONCHALON : DECLASSEMENT DE DEUX CHEMINS DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Rapporteur : Alain BARDY

Par délibération du 21 décembre 2007, le principe de déclasser deux chemins appartenant au domaine public communal, compris dans le périmètre de l'AFU de Ronchalon a été adopté.

En l'absence d'observation durant l'enquête publique, qui s'est déroulée du 11 au 25 janvier derniers, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable au déclassement.

Il a donc été proposé d'accepter le déclassement de ces chemins qui intégreront le domaine privé de la Commune. Il s'agit des parcelles cadastrées section ZA n°55 et 93 pour une surface respective de 4 865 et 1 470 m².

Ces parcelles, qui seront prises en compte par le plan de remembrement de l'AFU, et généreront des droits à construire, pourront être cédées à l'amiable, au prix des Services Fiscaux, soit 20 € le m², soit à l'AFU, soit à un bailleur social.

- ➡ **A l'unanimité, l'Assemblée a approuvé le déclassement des parcelles ZA n° 55 et 93 pour 4 865 et 1 470 m².**
Observation de M. ZICOLA.

6 – EPF-SMAF : ADHESION DE COMMUNE

Rapporteur : Alain BARDY

- ➡ **La Commune de BERTIGNAT ayant demandé son adhésion à l'EPF-SMAF, le Conseil Municipal, appelé à donner son avis, s'est prononcé favorablement, à l'unanimité.**

7 – BOULEVARD DE LA LIBERTE : MARCHE DE TRAVAUX POUR LA REFECTION DE TROTTOIR ET RESEAUX

Rapporteur : Lucien LAURENT

Début janvier une procédure d'appel d'offre a été lancée afin de réaliser la réfection d'un trottoir et des réseaux, boulevard de la Liberté sur la partie Nord, du Pré Monsieur à l'avenue de Châtel. Ces travaux qui débuteront en avril pour une durée de deux mois, consistent en :

- Terrassement des revêtements existants
- Confection de revêtement en enrobés aux droits des entrées et des zones piétonnes
- Confection de revêtement en sable stabilisé sur les zones non roulantes et non piétonnes
- Reprise ou création des entourages d'arbres
- Pose de mobiliers métalliques (bornes, potelets ou barrières) pour interdire le stationnement des voitures et garantir le transit piéton
- Mise à la cote des regards et chambres de tirage.

Après consultation, la Commission d'Appel d'Offres du 12 et 20 février derniers a retenu l'entreprise EUROVIA-DALA pour un montant de 189 977,05 € HT (227 212,55 € TTC).

- ➡ **L'Assemblée, unanime, a autorisé le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise EUROVIA-DALA.**

8 – ECOLE D'ARTS PLASTIQUES : AVENANT N°1 AU MARCHE D'ELECTRICITE

Rapporteur : Lucien LAURENT

Dans le cadre de l'aménagement de l'Ecole d'Arts Plastiques, le lot n° 7, électricité a été attribué à l'entreprise AEG pour un montant de 49 871.81 € HT.

Afin que les nouveaux locaux de l'Ecole d'Arts Plastique soient équipés de façon évolutive en matière de téléphonie et d'informatique, il est souhaitable d'installer un autocom capable d'adresser 15 postes téléphoniques au minimum avec un accès voie sur IP et une baie de brassage.

Ces prestations supplémentaires conduisent à réaliser une moins-value de 2 124.02 € HT découlant de la suppression des prises téléphoniques initialement prévues et une plus-value de 8 817.97 € HT. Ces modifications, d'un coût global de 6 693.95 € HT, doivent être intégrées par avenant au marché.

L'avenant proposé augmentant d'environ 13.42% le marché initial, la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réuni le 20 février a émis un avis favorable.

- ➡ **A l'unanimité, l'Assemblée a autorisé la signature de l'avenant n°1 au marché d'électricité.**
Remarque de M. ZICOLA.

9 – MULTI-ACCUEIL AU CENTRE JOSEPH GAIDIER : TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

Rapporteur : Lucien LAURENT

Le projet « multi-accueil » au centre Joseph Gaidier a pour but de regrouper la halte garderie et la crèche familiale afin d'accueillir les jeunes enfants dans de meilleures conditions.

A cette fin, la Ville a lancé une consultation pour les travaux d'aménagements intérieurs et a attribué les marchés par délibération du Conseil du 23 novembre 2007.

Or, des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires au cours du chantier.

L'ensemble de ces travaux donne lieu à la passation d'avenants pour lesquels la Commission d'Appel d'Offres du 20 février 2008 a donné un avis favorable.

Lot	Intitulé	Titulaire	Montant Initial HT	Montant Avenant HT
3	Menuiseries intérieures	BERGER	13 281,20 €	1 161,11 €
4	Cloisons - Plafonds-Peinture	UNIBAT	20 935,48 €	556,97 €
5	Sols collés - Carrelage mural	AUVERGNE SOLEMUR	3 393,35 €	684,06 €
6	Electricité	TRS COM	22 798,51 €	3 587,39 €
7	Plomberie - Sanitaires	POURTIER	5 539,29 €	96,16 €

En outre, le déroulement du chantier et les relations avec les partenaires de la Ville en matière de petite enfance permettent d'engager des travaux supplémentaires concernant la garderie. Dans ce cadre, une consultation en « procédure adaptée » a été lancée au terme de laquelle la Commission d'Appel d'Offres du 20 février 2008 a attribué les marchés aux entreprises suivantes :

Lot	Intitulé	Titulaires	Montant HT
4 bis	Sols collés garderie	AUVERGNE SOLEMUR	6 497,71
5 bis	Plafond acoustique garderie	MAZET	3 419,43

Concernant le remplacement des luminaires, il a été proposé, afin de garder une cohérence architecturale et de garantie, que le titulaire actuel du lot électricité réalise lui-même cette prestation. Cette prestation est intégrée dans l'avenant susmentionné d'un montant de 3 189,61 € HT correspondant au chiffre initial de l'option.

👉 **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer les avenants.**
Observation de Mme PERROTIN.

10 – BATIMENTS DU SECTEUR ENFANCE-JEUNESSE : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX ET EQUIPEMENTS

Rapporteur : Lucien LAURENT

Des travaux d'investissement sur des bâtiments du secteur enfance-jeunesse peuvent être subventionnés par la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Général.

Sont concernés :

- les travaux au centre aéré de Loubeyrat estimés globalement à 66 000 € TTC (55 183,94 € HT) peuvent être subventionnés à hauteur de 19 800 € par la Caisse d'Allocations Familiales.
- la réfection des locaux du centre de loisirs sans hébergement à René Cassin maternelle estimée à 184 000 € TTC (153 846,15 € HT), peut être subventionnée à hauteur de 18 400 € par la Caisse d'Allocations Familiales.
- l'achat d'équipements pour les centres de loisirs sans hébergement à Maurice Genest élémentaire et Pierre Brossolette maternelle pour un montant total de 8 500 € TTC (7 107,02 € HT) peut être subventionné par le Conseil Général à hauteur de 50% (plafonnés à 3 000 €) et par la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 2 790 €.

👉 **A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès des partenaires financiers de la Ville.**

11 – PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE « LA RIOMOISE » : AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE 1957

Rapporteur : Lucien LAURENT

La Ville de Riom et la Société « La Riomoise » ont signé le 29 mars 1957 une convention de partenariat relative à la mise à disposition par l'association de ses installations au profit des écoles laïques et des œuvres post scolaires laïques : ces conditions perdurent aujourd'hui puisque les écoles de Riom sont toujours utilisatrices de ses installations.

Cette convention a par la suite été modifiée par deux avenants, qui visaient d'une part à préciser les conditions d'utilisation des locaux, et d'autre part à affirmer que la ville assurerait la prise en charge de l'entretien des installations de chauffage fixe et de la fourniture du combustible nécessaire à ce dernier.

Au cours de l'hiver 2007, la chaudière principale du gymnase est tombée en panne et s'est avérée irréparable. A l'issue d'une étude, la solution retenue consiste en l'acquisition et l'installation dans le gymnase d'un système de chauffage mobile composé de 4 aérothermes (pour une valeur estimée de 24 000 € TTC).

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'avenant n° 3 à la convention de partenariat entre la Ville de Riom et la Société « La Riomoise », relatif à la prise en charge par la Ville de l'installation et de l'entretien des équipements mobiles de chauffage.**
Remarque de M. GRENET.

12 – PROGRAMME D'ECLAIRAGE PUBLIC 2008

Rapporteur : Lucien LAURENT

Un programme de travaux neufs d'éclairage public a été élaboré pour l'année 2008 d'un coût total de 334 132.50 € TTC dont 10 % HT sont pris en charge par le SIEG (Syndicat Intercommunal d'Eclairage Public).

Le programme des travaux est le suivant :

- Eclairage Mail Dumoulin	23 965 €
- Eclairage Rue Grenier	11 810 €
- Eclairage Rue de la Harpe	4 548 €
- Eclairage Rue Vercingétorix tranche1	40 248 €
- Eclairage Boulevard Etienne Clémentel	74 835 €
- Eclairage Avenue Pierre de Nolhac	64 140 €
- Eclairage Centre Commercial du Couriat	9 045 €
- Feux tricolore du carrefour Pré Monsieur	39 708 €
- Déplacement commande éclairage poste « chambre de commerce » (rue du Commerce)	5 388 €
- Eclairage voie d'accès caserne des pompiers	5 688 €

Des modulateurs d'intensité sont systématiquement installés lors de travaux neufs ou de grosses réparations dans le cadre des économies d'énergie.

➡ **La réalisation du programme a été approuvée par le Conseil Municipal, à l'unanimité, après observation de M. GRENET.**

13 – BAREME DU QUOTIENT FAMILIAL 2008/2009

Rapporteur : Guy GODET

Réservé aux familles domiciliées à Riom, le quotient familial est obtenu en divisant l'ensemble des revenus d'un ménage par le nombre de parts qu'il représente.

Il est donc calculé pour l'ensemble des membres d'une même famille et s'applique :

* pour les enfants qui fréquentent le restaurant scolaire, les garderies et les centres de loisirs des écoles primaires et maternelles, le centre aéré de Loubeyrat, l'école municipale des sports, les animations « Vacances Sports »,

* pour les adultes et les enfants qui fréquentent la piscine, l'école de musique, l'école d'arts plastiques, les musées et la bibliothèque.

Chaque service applique au maximum 8 tarifs différents.

Il convenait donc de fixer le barème du quotient familial applicable du 1^{er} Septembre 2008 au 31 Août 2009.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le barème pour la prochaine année scolaire, réactualisé à hauteur de 2,6 %.**
Commentaire de M. ZICOLA.

14 – FONDS D'INITIATIVES SOCIALES

Rapporteur : Danièle LAFAY

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à l'Association pour la Recherche sur la Sclérose en Plaques pour l'organisation d'une vente aux enchères afin de recueillir des fonds pour aider à la recherche médicale.**
Observation de M. ZICOLA.

15 – RESTAURATION DES DOCUMENTS D'ARCHIVES : DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Roseline LASSALLE

Les documents contemporains stockés au service des Archives ont été contaminés par des champignons, dus à l'atmosphère très humide de l'été dernier. Un traitement de ces documents est nécessaire. Le coût prévisionnel de l'opération de traitement s'élève à 72 400 € HT.

Les services de la D.R.A.C. souhaitent accompagner la Ville dans cette démarche par une subvention émanant de la Direction des Archives de France.

➤ **A l'unanimité, l'Assemblée a autorisé le Maire à effectuer la demande de subvention auprès de la D.R.A.C.**

Intervention de Mme PERROTIN, M. ZICOLA.

16 – FONDS D'INITIATIVES CULTURELLES : « FLEUR DE PEAU »

Rapporteur : Roseline LASSALLE

➤ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le versement d'une subvention de 1 500 € à la compagnie Fleur de Peau pour l'organisation, dans le cadre d'Accès Soirs 2008/2009, d'un nouveau spectacle « Fleur de Sel » qui sera présenté en milieu scolaire.**

17 – FONDS D'INITIATIVES CULTURELLES : ASSOCIATION RIOMOISE POUR LA JEUNESSE (A.R.J.)

Rapporteur : Roseline LASSALLE

➤ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le versement d'une subvention de 400 € à l'A.R.J. pour l'organisation, avec des enfants, d'un court métrage retenu lors d'une sélection nationale et présenté le 22 décembre dernier à Paris.**

18 – FONDS D'INITIATIVES CULTURELLES : « AMITIES AUVERGNE CHINE »

Rapporteur : Monsieur le Maire

➤ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le versement d'une subvention de 360 € à l'association « Amitiés Auvergne Chine » pour l'organisation de diverses animations à Riom dans le cadre du Nouvel An Chinois début février dernier.**

19 – FONDS D'INITIATIVES JUMELAGE

Rapporteur : Monsieur le Maire

➤ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le versement d'une subvention de 452 € au Comité de Jumelage de la Ville de Riom pour l'organisation d'une soirée française à Nördlingen dans le cadre de la foire exposition du 13 au 19 novembre derniers.**

20 – CENTRE DE LOISIRS D'ETE DE LOUBEYRAT DES 6 A 11 ANS : ACCEPTATION DU CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CESU) COMME MOYEN DE PAIEMENT

Rapporteur : Colette DEGOUTE

Par délibération du 21 septembre 2007 il a été décidé d'accepter le Chèque Emploi-Service Universel (CESU) comme moyen de paiement pour les prestations de la crèche collective, crèche familiale et du multi-accueil.

Aujourd'hui il est proposé d'étendre ce dispositif au paiement des prestations du centre de loisirs d'été de Loubeyrat pour les 6 à 11 ans durant les vacances estivales.

La commission pour frais de gestion applicable à chaque paiement effectué par les parents au moyen d'un CESU reste fixée à 3 euros.

➤ **L'Assemblée, à l'unanimité, a accepté le CESU comme moyen de paiement pour les prestations décrites ci-dessus, et a autorisé le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.**

Remarque de M. ZICOLA.

< <> <> <> <> <> <> >

La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée.

RIOM, le 7 mars 2008

**LE MAIRE,
Conseiller Général,**

Jean-Claude ZICOLA